

La récolte moyenne pour l'Etat est d'environ 400,000 balles, et il en possédait encore 300,000 au moment où la guerre a été finie. Sur ce chiffre, Augusta a 60,000 balles, Macon 40,000, Columbus 6,000, Fort-Graines, Georgetown et Hambridge 5,000, Thomasville et Quitman 4,000, Albany 15,000, Americus, Dawson et Guthberg 5,000, Oglethorpe, Montezuma et Griffin 5,000, Lagrange, West-Point et Newman 5,000, Covington, Oxford, Rutledge, Madison, Easton et Sparte 5,000, Athènes, Lexington, Washington, Thompson, Elberton, Lincolnton 5,000, et quoique pendant la guerre une très-grande quantité de coton ait été portée dans les villes, il en est resté assez dans la campagne et dans les autres villages de l'Etat non énumérés ci-dessus pour porter le total à 300,000 balles.

La Caroline du Sud est plus petite que la Georgie, et la marche de Sherman a embrassé une plus grande portion de son territoire. Cependant il y existe encore 200,000 balles. L'incendie des cotons à Selma et à Montgomery par le général Wilson et les autorités confédérées a été plus destructif que les ravages de Sherman en Georgie; mais l'Alabama pourra encore faire transporter 300,000 balles aux ports de mer.

La production de la Floride est restreinte, et avant la fin de la guerre, le Mississippi, la Louisiane et l'Arkansas avaient exporté de fortes parties de leur coton. Néanmoins, ces quatre Etats fourniront encore 300,000 balles.

L'occident du Texas a trouvé par le Mexique l'écoulement de beaucoup de cotons; mais dans la portion centrale et nord-est de la province, la production a été considérable; les fédéraux ni les confédérés ne l'ont détruite, et cet Etat pourra fournir 200,000 balles.

Ces 1 million 300,000 balles à 100 dollars en or donnent 130 millions de dollars argent comptant pour commencer à reconstruire nos fortunes épuisées. C'est une belle somme, et aucun peuple ne peut être considéré comme pauvre quand il a tant sauvé des ravages de la lutte gigantesque et ruineuse que le Sud a soutenue.

La récolte de cette année n'ajoutera que peu aux ressources des Etats du Sud. La paix est arrivée dans une saison trop avancée pour permettre les plantations, qui ont été en outre découragées par le bas prix du coton comparé avec celui des céréales et des denrées alimentaires. Lorsque les céréales valaient 50 cents (2 fr. 50) le boisseau, en or, et le coton de 1 cent à 1 cent 1/4, la tentation de produire des céréales était trop grande pour laisser planter tout autre chose.

Dans un voyage de 200 milles que je viens d'achever au cœur de la Georgie, je n'ai vu qu'un seul champ de coton et j'ai recueilli partout le même renseignement. Quelques champs de blé ont été travaillés pour faire place au coton, lorsque la nouvelle de la paix est arrivée; mais la saison était trop avancée pour que ce mouvement fût général.

Cette année, dans la Caroline du Sud, la Georgie, la Floride et l'Alabama, il ne sera pas récolté 100,000 balles. Dans le Mississippi, la Louisiane, l'Arkansas, où les fédéraux occupent une grande portion du pays, les plantations ont été plus nombreuses. Ces trois Etats pourront produire 150,000 balles.

Dans le Texas, où les prix se sont toujours bien tenus par suite du trafic qui se faisait sur le Rio-Grande, les plantations se sont effectuées sur une échelle beaucoup plus large, et de ce seul pays on peut attendre 150,000 balles.

Ces 400,000 balles, ajoutées aux 1 million 300,000 balles déjà existantes, donneront 1 million 700,000 balles pour l'approvisionnement du nord des Etats-Unis et des marchés européens jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1866. Les manufacturiers du Nord, à peu près aussi actifs qu'ils l'étaient avant la guerre, absorberont 1 million de balles pendant les dix-huit mois s'étendant de

mars 1865 à septembre 1866. Par conséquent, il restera 700,000 balles pour l'exportation en Europe. — (Marchand.) (Courrier du Havre.)

On lit dans le *Moniteur de l'Algérie*: « Les nouvelles qui nous sont parvenues sur l'état des récoltes sont généralement satisfaisantes. Sur quelques points, le rendement des céréales a été au-dessous de la moyenne; sur d'autres la moyenne a produit plus que l'année dernière. Les cultivateurs qui ont dirigé leurs efforts vers les produits agricoles industriels n'ont pas eu à se plaindre de leur peine. Le colza a été d'un excellent rapport. »

La récolte du coton se présente sous de très bons auspices. La région éminemment colonnière du Bou-Roumi et d'El-Afron est entièrement couverte de plantations d'une fort belle venue. Espérons que le temps sera favorable à la cueillette.

La récolte des soies étant terminée en Toscane, on peut porter un jugement sur les résultats qu'elle a donnés. Malgré un temps exceptionnellement propice, ils n'ont pas été très satisfaisants, et la production des cocons a été inférieure à celle de l'année dernière. L'an passé, il a été récolté environ 55,000 kilogrammes de soie grège, et cette année c'est à peine si l'on peut compter sur 40 à 42,000 kilogrammes. Avant la maladie, la Toscane récoltait annuellement 180,000 kilogrammes de soie, et, sans ce fléau, le nombre des muriers plantés depuis 12 ans permettrait de porter la récolte au moins à 500,000 kilogrammes. La vallée de Nievole et la province de Lucques ont eu cependant une meilleure récolte que l'année dernière; les cocons qui étaient de bonne qualité, provenaient principalement des graines du pays de Sardaigne et de quelques chambrées de japons verts. Les japons blancs n'ont donné que peu de cocons et d'une qualité inférieure.

#### CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE.

#### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

Nous rappelons qu'une réunion générale des Industriels de Roubaix aura lieu le vendredi 29 de ce mois, à cinq heures, dans le salon de la Mairie.

Il y sera fait une communication importante du comité départemental, relative à l'Exposition universelle de 1867.

M. le préfet du Nord vient d'adresser la circulaire ci-après aux vétérinaires du département:

Lille, le 25 septembre 1865.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, comme suite à ma circulaire du 9 courant, un exemplaire du Recueil des Actes administratifs de la Préfecture qui contient une circulaire aux maires et aux diverses autorités du département au sujet de la peste bovine, l'instruction détaillée de M. le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, en date du 12, et une seconde circulaire relative à des mesures de douane.

L'Administration, qui connaît le savoir, le zèle et le dévouement du corps vétérinaire du département, et qui apprécie particulièrement les concours éclairés que vous êtes à même de lui prêter, compte beaucoup sur votre aide pour les circonstances présentes.

Mais c'est avec la confiance que mon appel sera entendu que je viens vous prier, monsieur, d'assister très exactement aux réunions de l'association vétérinaire de votre arrondissement, qui, d'après mes recommandations, a dû être invitée à se réunir d'urgence et à se constituer en comité permanent.

De fréquentes visites dans les communes de la circonscription qui pourra être assignée à chacun des membres par un arrangement concerté entre MM. les vétérinaires auront pour effet de vous permettre d'exercer une surveillance attentive sur les étables. D'un autre côté, votre présence sur les lieux vous mettra à même d'adresser aux cultivateurs et

propriétaires, avec l'autorité qui s'attache à votre spécialité, les conseils et les avis nécessaires pour prévenir la propagation du mal. Vous devrez surtout les engager à ne pas perdre de vue que la peste bovine ne se déclare pas spontanément, mais qu'elle se communique surtout par le contact, et qu'il est désolés de leur intérêt de ne pas laisser circuler leurs bestiaux, de les tenir au contraire le plus possible à l'étable, ou tout au moins de les isoler rigoureusement au pâturage, de faire en sorte de n'introduire aucun animal nouveau dans leur troupeau, et d'attendre, pour les achats nécessaires par les renouvellements, que le danger se soit éloigné de nous.

Dans le cas où la maladie se sera déclarée, il vous restera, conformément aux prescriptions formelles de Son Excellence, à vous concerter avec MM. les maires pour faire abattre immédiatement les animaux premiers malades, ainsi que ceux qui auraient cohabité avec eux.

Il vous appartiendra encore, à titre d'expert, de protéger l'estimation du bétail abattu et de signer avec le maire le procès-verbal qui constatera l'opération et devra être produit pour le paiement de l'indemnité à laquelle les propriétaires ont droit après la loi.

En ce qui concerne l'abatage des bêtes saines dans les communes infestées, votre intervention est tracée par l'instruction ministérielle, et à cet égard je compte encore sur votre utile concours.

MM. les maires ont reçu l'invitation expresse de vous prévenir sur-le-champ des symptômes qui se déclareraient en dehors de vos visites locales.

D'un autre côté, j'ai recommandé aux commissaires de police cantonniers de se mettre en rapport avec vous, et, le cas échéant, de vous accompagner dans les communes où l'abatage d'un certain nombre de bêtes serait jugé nécessaire comme mesure de préservation.

Ces dispositions, auxquelles viennent s'ajouter les mesures de douane ci-dessus rappelées, semblent devoir atteindre le but que nous nous proposons, c'est-à-dire prévenir l'expansion et la propagation du fléau. Si d'autres moyens vous paraissent plus efficaces, je vous serai reconnaissant, Monsieur, de vouloir bien me les indiquer, soit en les consignait aux procès-verbaux des séances de l'association vétérinaire qui me parviendront par l'intermédiaire de MM. les sous-préfets pour les arrondissements autres que celui chef-lieu, soit en me les adressant directement, si vous en connaissez l'urgence.

Ainsi que je vous l'ai dit dans ma circulaire du 9 courant, je recevrai d'ailleurs avec beaucoup d'intérêt tous les rapports ou communications que vous jugerez opportun de me faire au sujet de l'affection, de ses moyens curatifs, si toutefois il en existe, et des résultats obtenus. S'il y a lieu, je transmettrai ces rapports à M. le ministre de l'Agriculture.

Agrez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le préfet en congé:  
Le secrétaire-général délégué,  
EV. BERGOGNIE.

#### VILLE DE ROUBAIX.

#### ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que la réouverture des cours de peinture, de dessin et de mathématiques, aura lieu le mardi 3 octobre prochain.

Le cours de peinture est fait tous les jours, le lundi excepté, de midi à deux heures.

Les cours de dessin, de six à huit heures du soir.

Le cours de mathématiques, le soir également de huit à neuf heures, les mardi, mercredi et vendredi de chaque semaine. La leçon du mardi sera consacrée à la géométrie plane; celle du vendredi à la géométrie dans l'espace et à la trigonométrie; celle du mercredi, à l'arithmétique.

Nul ne sera admis à suivre le cours de mathématiques, s'il ne justifie d'une connaissance sérieuse du système métrique et des fractions ordinaires.

L'enseignement de l'arithmétique comprendra les racines, les proportions, les progressions, les logarithmes et l'usage de l'usage de la règle à calcul.

Les jeunes gens mineurs qui désirent suivre les cours précités devront se présenter avec leurs parents ou tuteurs, le

mardi 3, de six heures à huit heures du soir, pour les cours de mathématiques et de dessin linéaire; le mercredi 4, pour les cours de peinture et de dessin artistique ou de fabrication, à la Mairie, salle de la justice de paix, devant Messieurs les membres du comité d'enseignement, pour être inscrits et classés.

Les jeunes gens qui n'ont encore suivi aucun cours devront se munir d'un certificat de médecin constatant qu'ils ont été vaccinés, et d'un billet d'admission délivré par la Mairie. Le billet d'admission aux écoles publiques de la ville dispensera du certificat de médecin.

Roubaix, le 26 septembre 1865.

Le Maire,  
ERNOULT-BAYART.

Les examens probatoires pour le titre d'officier de santé, herboriste et sage-femme, auront lieu dans le local ordinaire rue des Fleurs, Ecole de médecine, le 9 octobre 1865, à huit heures du matin.

Nous rappelons que le concert donné par M. Ch. Lepers aura lieu dimanche prochain, à sept heures, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville. En voici le programme:

#### PREMIÈRE PARTIE.

1. Le départ des Compagnons, chœur, par la Société orphéonique. (Laurent de Rillé.)
2. Air du Trouvère, par M. Ch. Lepers. (Verdi.)
3. Fantaisie sur Don Pascale, par M. V. Barrez. (Verroust.)
4. Air de la Flûte enchantée, par M. E. Leclercq. (Mozart.)
5. 2<sup>me</sup> Symphonie concertante, pour deux violons, par MM. A. et E. Meyronnet. (Allard.)
6. Duo du Philire, par MM. A. Dupuis et Ch. Lepers. (Auber.)
7. Chansonnette, par M. Lerouge. (X.)

#### DEUXIÈME PARTIE.

1. Les Buvées, chœur. (Laurent de Rillé.)
  2. Air du Val d'Ancorre, par M. A. Dupuis. (Halévy.)
  3. Fantaisie Ballet, par M. A. Meyronnet. (C. de Bériot.)
  4. Stances à l'Eternité, chantées par M. Ch. Lepers. (Delsarte.)
  5. Solo de Concert, par M. V. Barrez. (Verroust.)
  6. Récit et trio de Guillaume Tell, par M. M. Dupuis, Leclercq et Lepers. (Rossini.)
  7. Chansonnette, par M. Lerouge. (X.)
- Le piano sera tenu par M. César Despaull, professeur.
- Les salons seront ouverts à 6 heures. — Le Concert commencera à 7 heures précises.
- Prix du cachet: 2 fr. par souscription; au bureau, 2 fr. 50; places réservées, 3 fr.
- On ne pourra se procurer des places réservées, le jour du Concert, que jusqu'à midi.

Au marché aux grains de Lille du 27 septembre, il y a eu une hausse moyenne de 4 c. à l'hectolitre.

Mardi matin, vers trois heures et demie un incendie s'est déclaré à la teinturerie de M. Adolphe Parent, au hameau de Ste. Hélène, commune de Saint-André-lez-Lille. Le feu a pris naissance dans l'atelier de lustrage. Ce bâtiment, ainsi que le matériel et les marchandises sont détruits; on n'a pu sauver que quatre mètres. La maison d'habitation a été également préservée.

Les dégâts sont évalués de la manière suivante: pour le bâtiment, 15,000 fr.; pour le matériel 28,400 fr.; pour les marchandises 11,900 fr. Le tout est assuré pour 250,000 francs aux compagnies le Nord, l'Urbaine et la France.

La compagnie des pompiers de Lambesart, nouvellement organisée, s'est rendue sur le lieu de l'incendie, ainsi que 100 hommes du 57<sup>e</sup> de ligne.

La cause du sinistre est inconnue. (Memorial de Lille.)

Il y a quelques jours, à la station du Cateau, il a été perdu un portefeuille contenant 400 francs en billets de banque et d'autres valeurs importantes. Fort heureusement, un surveillant de la gare aperçut ce portefeuille sous un des bancs de la salle d'attente; il fit aussitôt des démarches pour en trouver le légitime propriétaire et lui remettre le tout sans vouloir accepter autre chose que des remerciements.

Le surveillant dont nous venons de parler se nomme M. Lambin, et le propriétaire du portefeuille est M. Hil. Caille, distillateur à Catillon.

On nous assure, dit un journal de Cambrai, que M. Lambin, qui a du reste été apprécié pour son zèle et ses capacités d'employé, vient d'être appelé par la Compagnie du Nord au poste de chef d'une station située entre Creil et Beauvais.

Nous lisons dans le *Nouveliste*, d'Avranches:

« La nommée Adèle Heucofin, victime de la tentative d'assassinat commise à Landrecies à hameau du Sambreton par le nommé Jean-Baptiste Oreaud, dont nous avons entretenu nos lecteurs, est morte des suites de ses blessures. »

#### On lit dans la *Vérité* de Tournai:

Il y a quelques semaines, un individu de la rue Haigne a vendu à un étranger, à un saltimbanque quelconque, deux de ses enfants, l'un âgé de huit ans, l'autre de quatre ans, pour le somme de 325 francs dont 25 francs en argent et le reste en marchandises. Au moment de la livraison de ces petits malheureux, ceux-ci qui avaient conscience de leur sort, criaient, pleuraient, se cramponnaient aux genoux de leur père dénaturé, le suppliaient de ne pas les abandonner, lui promettant de remplir ses moindres volontés, pourvu qu'ils demeurent à Tournai. L'autre, cruel jusqu'au bout, est resté impassible, et les enfants sont partis. Les voisins avaient peine à retenir leur indignation.

Notre individu a fait bombance depuis lors. Il lui restait une petite fille. Nous apprenons qu'il l'offre aux saltimbanques, établis sur notre foire, et que le marché se débat sur le prix de 528 francs.

Nous ignorons si nos lois permettent et prévoient cette traite de blancs, mais si le parquet parvenait à prendre le coupable en faute sur un point quelconque, nous le féliciterions au nom de la morale et des droits de la nature qui se révolte à l'idée de ce scandaleux trafic. On doit courir sus à cet individu comme à un être en dehors de l'humanité.

Le *Moniteur* publiait, il y a quelques jours, un décret rendu en conformité de la convention postale conclue entre la France et la Suisse.

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 1865, les taxes d'affranchissement à percevoir pour chaque lettre ou paquet, portant une adresse particulière expédiée de France et l'Algérie en Suisse et réciproquement, sont fixés à trente centimes par dix grammes ou fraction de dix grammes pour les lettres ordinaires;

à cinquante centimes pour 200 grammes ou fraction de 200 grammes pour les épreuves corrigées, papiers d'affaires et autres documents manuscrits n'ayant pas le caractère d'une correspondance actuelle et personnelle;

à cinq centimes pour 40 grammes ou fraction de 40 grammes pour les échantillons de marchandises sans valeur vénale: journaux, gazettes, ouvrages périodiques, livres, brochures, livres reliés, brochures, cartes géographiques, plans, gravures, photographies, cartes de visite, papiers de musique, catalogues, prospectus, annonces et avis divers imprimés, gravés, lithographiés ou autographiés.

à reprendre une part de cette propriété en unissant la main à celle de sa fille. Tu m'as dit, mon cher Robert, dans une de ces causeries par lesquelles tu cherchais à m'instruire, tu m'as dit que, dans les anciens temps, parmi les Grecs, les Latins, les Celtes et les Gaulois, les femmes avaient le droit de prophétie. Elles l'ont encore. Elles ne possèdent point la science des hommes, mais la Providence les a dotées d'une impressionnabilité et d'une sensibilité qui produisent d'étonnantes intuitions. Elles n'ont point conquis, par de longues veilles et de sévères examens les palmiers du doctorat, mais leur cœur est un petit docteur silencieux et caché, qui est éclairé, sans qu'on s'en doute, par une lumière intérieure, et qui sait beaucoup sans avoir étudié. Ce que vous avez appris, il le devine, et quelquefois votre science hésite et s'égare, et lui, dans ses mystérieuses révélations, va tout droit son chemin et ne se trompe pas. Voilà mon cher frère, ce qui m'enhardit à l'exprimer des idées en désaccord avec les tiennes. Mais nous pourrons bien, si tu le veux, discuter cette question selon nos différents points de vue.

Robert fut frappé de ce langage, à la fois si calme et si net, et du caractère de dignité et de quiétude qu'il remarquait en ce moment dans la physiologie de sa sœur. L'assurance avec laquelle elle lui déclarait qu'il épouserait Clotilde le troublait jusqu'au fond de l'âme, car c'était là, le rêve suprême de son ambition. Cependant, il ne pouvait croire à la possibilité de ce mariage; et, dans sa nature vive, aventureuse, il s'était, en désespoir de cause, tellement attaché à son plan de voyage et d'installation sur les rives

lointaines du Saint-Laurent, qu'il ne pouvait y renoncer.

Après quelques instants de silence, il reprit la parole pour démontrer la justesse de son projet et écarter de l'esprit de sa sœur l'image du couvent. Ne pouvant rien gagner sur ce dernier point, il la conjura de vouloir bien au moins le suivre et rester avec lui quelques mois, afin de mieux éprouver sa vocation, disait-il y avait, à Montréal, à Québec et dans plusieurs autres villes du Canada, les mêmes établissements religieux qu'en France, et que, si elle persistait dans sa résolution, il cessait de s'y opposer, et la conduirait lui-même dans l'institution qu'elle aurait choisie.

Marie céda, convaincue pourtant qu'elle reviendrait du Canada, et que son frère se marierait avec Clotilde.

Le voyage étant ainsi résolu, Robert en fit activement les préparatifs. Il vendit, comme il l'avait espéré, pour une vingtaine de mille francs, le petit bien de sa mère. De tout le reste, ni lui ni sa sœur ne voulaient prendre une parcelle. L'inventoria minutieusement les autres portions de l'héritage qu'il abandonnait. fit un état exact et détaillé des rentes annuelles et des créances à recouvrer. Il eut de fréquentes conférences avec le notaire de Longwy pour des relevés de cadastres, des règlements de comptes et pour la rédaction de divers actes officiels. Il écrivit à Bordeaux, pour retenir deux cabines sur un bâtiment de commerce qui devait prochainement partir pour Québec; enfin, il se chargea d'acheter lui-même, pour sa traversée et pour son commencement d'installation en Amérique, les choses nécessaires, bien moins occupé de celles dont il pouvait avoir besoin lui-même, que de

celles qui devaient être agréables à sa sœur. Quand tout fut définitivement organisé et le jour de départ fixé, Marie fit venir près d'elle les jeunes filles pauvres du village pour leur distribuer du linge et des vêtements. Elle alla aussi visiter les malades et les vieillards. Elle commençait ainsi son office de sœur de charité, et en répandant de côté et d'autre le secours matériel, elle y joignait le bon conseil. Aux uns, elle faisait quelques doux reproches, sur ce qu'ils avaient commis une imprudence; à d'autres, elle adressait un affectueux encouragement; à tous, elle demandait des prières pour ses parents, pour son frère et pour elle. Les pauvres gens la regardaient avec émotion et lui disaient:

« Pourquoi nous quittez-vous ? »

Et elle répondait:

« Il le faut. »

— Au moins vous reviendrez ?

— Si Dieu le veut. »

Elle alla ensuite revoir, avec son frère, le vallon de la Sauvage, le rocher sur lequel tant de fois elle s'était assise, et quelques autres endroits où elle avait fait d'heureuses promenades. Elle regardait maintenant avec tristesse ces prés où elle allait dans les beaux jours cueillir le bouton d'or et la marguerite, ces haies des sentiers qui lui donnaient le parfum du trèfle et du chèvrefeuille, ces beaux bois qui étendaient sur elle l'ombre de leurs frais rameaux, cette moulaine qui habitait si gaie dans son lit de menthe et de myosotis. Maintenant, ces prés, ces haies, ces forêts, ces bords de ruisseaux jaunies, flétris, desséchés, assombri par l'automne, semblaient s'associer à sa mélancolique pensée et partager ses regrets.

Ah! ceux qui n'ont pas quitté leur

pays, pour un temps infini, ne savent point par quel pénible efforts on s'arrache aux lieux où l'on a vécu, dans la joie et dans la souffrance, où l'on se sent à chaque pas arrêté par le souvenir d'une heure de bénédiction, d'une rêverie, d'une impression ineffaçable, où l'on a si bien semé toutes ses pensées qu'on ne peut s'en éloigner sans une sorte de déchirement, comme si on laissait là une des fibres de son cœur, une partie de soi-même. Non, la patrie n'est pas un vain mot, et dans quelque autre contrée que l'on aille, on se rappellera ce qu'a dit Dante, le noble exilé: « Combien est amer le pain de l'étranger et dur à monter l'escalier d'autrui. »

Nos pinsons et nos alouettes ne nichent point dans les pays méridionaux où ils émigrent. Il en est qui n'y chantent même point. Pour retrouver la joie de leur amour et de leurs concerts, il faut qu'ils retournent aux lieux où ils sont nés.

La dernière visite de Marie fut au cimetière. Quelques instants avant son départ, elle alla s'agenouiller et prier sur la tombe de ses parents. Elle leur dit adieu avec une amère tristesse, et avec l'espoir pourtant qu'elle ne les abandonnait pas à tout jamais.

Puis elle sortit calme, recueillie de la funèbre enceinte que les Allemands appellent par un religieux et poétique sentiment: le *Champ de Dieu* (Gottesacker). Déjà, tous les bagages étaient rangés et chargés par les soins de Robert, et les chevaux attelés. En ce moment, une petite fille à qui elle avait donné une robe et des souliers vint lui présenter un rustique bouquet de bruyères et de genêts.

« Merci! mon enfant, merci! » lui dit Marie, avec des larmes dans les yeux.

Et, comme le jeune cosaque, en allant rejoindre au loin son régiment, emporte dans un sac quelques pinces de terre prises sous le seuil de sa cabane, elle emporta sur son sein ces dernières fleurs de l'automne, ces fleurs du sol natal.

« Adieu, » disait elle encore à ceux qui l'avaient servie et qui regrettaient de ne pas la suivre, et aux gens du village à qui elle avait fait du bien, et qui venaient la remercier.

« Adieu, » disait aussi Robert, non sans émotion.

Puis prenant sa sœur par la main, il l'aida à monter en voiture.

Le postillon fit claquer son fouet. Les chevaux partirent. Bientôt le clocher de la chapelle, les toits des maisons disparurent aux yeux des voyageurs. Adieu Saulnes, adieu la Lorraine.

X. MARMIER.

(La suite au prochain numéro.)

Quel est le but de la contrefaçon? C'est d'exploiter une marque de fabrique très-estimée et très-répandue. La marque de CHALMIN, qui jouit d'une réputation universelle en France et à l'étranger, est celle qui unit de préférence les contrefaçonners. Il est donc utile de savoir que les *Pommades*, les *Eaux de toilette*, les *Essences* de cette excellente maison ne se trouvent dans notre ville que chez M. FACCQUES, coiffeur, rue du Curé.

KARMESES.

Le 1<sup>er</sup> octobre. — Aocq, Leers, Phalempin, Quesnoy-sur-Deûle, Esny, Templeuve, Wavri.